

## APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### **Objet : Journée du Développement Durable (couplée à La Journée de l'Arbre)**

Cette manifestation est ouverte aux restaurateurs disposant d'un Food truck

**Date de la manifestation :** Samedi 25 Octobre 2025

**Lieu de la manifestation :** Espace Robert Cazalet (Parc du Trinquet), Lège-Cap Ferret (Claouey)

#### **Conditions :**

**1/ Dates et horaires d'ouverture :** 10h – 17h

Les restaurateurs ont l'obligation d'exploiter leur Food truck pour la restauration du midi  
Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

**2/ Site de repli :**

En cas de prévisions météorologiques défavorables, aucun site de repli ne sera prévu. La manifestation sera annulée

**3/Installation et démontage des stands « exposants » :**

**Installation:** les installations se font à partir de 9h00

**Démontage :** à partir de 15h

**4/ Statut de l'exposant**

**1/ Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :**

- Commerçant
- Auto entrepreneur

**5/ Electricité :**

La mairie fournit une prise de 16 Ampères par food truck. (Il est conseillé aux exposants de ramener une rallonge. Pour le matériel qui consomme plus de 16 Ampères (crêpière, gaufrier etc...) l'exposant devra être muni d'un groupe électrogène, ou d'appareils à gaz afin de ne pas faire sauter le compteur général. En cas de non-respect, de cette mesure, l'exposant pourra être exclu de la manifestation.

**6/ Hygiène**

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'état.

L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

**7/Assurance :**

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

## 8/ Tarif redevance pour la période d'exploitation :

- 15 euros /mètre linéaire /jour

## 9/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée de la liste des menus/plats proposés pour cet événement. Compte tenu de la nature de l'évènement, il est important que les candidats proposent une démarche vertueuse, du choix des produit (privilégier les produits de saison et locaux si possible) à la gestion des déchets, en passant par les matériaux utilisés pour les contenants.**
- Copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

## 10/ Sélection

- L'organisateur analyse les candidatures selon les critères suivants :
  - Qualité des prestations proposées
  - Adéquation de la proposition avec le thème de l'évènement, à savoir « journée du développement durable »

Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.

- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.
- A l'issue de la commission de sélection, le service animation attribuera les places aux restaurateurs.
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.
- La participation à de précédents évènements ne crée aucun droit en faveur du restaurateur de non concurrence. (Le comité de pilotage décide seul du choix des exposants).

## 11/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **au plus tard le 10 Septembre 2025** au service Développement Durable par mail avec accusé réception (v.lafond@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

Service Développement Durable - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service Développement Durable. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre la fiche d'inscription à la / aux structure(s) retenue(s).

# AFFICHÉ LE : 13/03/2025